



Après une diminution, une suspension de mon rsa

Par **Beha**, le **02/04/2020** à **19:49**

Bonjour,

le mois prochain ont suspend mon rsa.

La conseiller qui doit me faire signer le contrat rsa ne veut pas me le faire signer.

Elle souhaite la suspension total, de plus sait elle qui était en réunion pour décider de la suspension total.

Que dois-je faire pour récupérer mon droit rsa?

Puisqu'elle fait barrages!

Par **youris**, le **02/04/2020** à **20:13**

bonjour,

c'est en principe la CAF qui verse le RSA mais c'est le département qui finance le RSA.

comme vous n'indiquez pour quel motif, la CAF vous suspend le RSA, impossible de vous répondre.

le RSA est un droit quand le demandeur remplit les conditions d'attribution.

vous pouvez saisir le médiateur de votre CAF ou le président du conseil départemental.

salutations